

M. GOOD: Je suis heureux de ce qu'on vient de m'assurer. Je voulais seulement acquiescer à la certitude que le Gouvernement ne se proposait pas d'instituer de conseil comme celui que l'honorable député de Fort-William (M. Manion) a suggéré.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: L'honorable député de Fort-William n'en a pas suggéré, il a tout simplement posé une question. Quant à l'honorable ministre, il vient de déclarer que celui dont il s'agit ne sera pas un conseil du tarif. D'après moi, il ressemblera cependant à celui que voulait sir Thomas White et contre l'institution duquel mon honorable ami a voté, avec cette différence, toutefois, qu'au lieu d'exprimer des avis sur un seul mode de taxation il en exprimera aussi par rapport à l'impôt sur les ventes, à l'impôt du timbre, à l'impôt sur les banques et à tous les autres. Ce conseil sera sans doute revêtu, dans le domaine des impôts, de tous les pouvoirs dont jouissait le conseil consultatif proposé par sir Thomas White. Mon honorable ami peut-il indiquer en quoi il différera?

L'hon. M. BUREAU: Oui, et je dirai d'abord à mon honorable ami pour quelle raison j'ai voté contre le projet. A l'époque où l'affaire fut soulevée ici, si je me rappelle bien, un honorable député de l'opposition (M. Manion) doit se souvenir de cette circonstance,—demanda: "Quels seront les membres de ce conseil? Vos amis politiques?" Il lui fut répondu: "Nous leur donnerons une chance raisonnable et même plus qu'une chance raisonnable". Cette réponse était bien différente de celle que je donne aujourd'hui: "Si vous avez des hommes compétents à proposer, qu'ils se présentent". Je me suis opposé au projet dans le temps parce que je croyais que l'on en faisait une question de parti.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Le ministre manque de sincérité. Quelle différence existe, sauf de nom, entre la commission tarifaire que le Gouvernement a l'intention de créer et celle que proposait sir Thomas White, si ce n'est que la commission dont ce dernier avait proposé la création devait s'occuper d'une seule question, c'est-à-dire de ce qui était alors notre unique genre d'impôts. Aujourd'hui que notre régime d'impôt s'est développé, le champ d'action du nouveau conseil se trouvera agrandi en conséquence. Les deux commissions diffèrent-elles par ailleurs?

M. GOOD: Pour quelle raison l'appeler une commission du tarif?

L'hon. M. BUREAU: Je ne lui ai jamais donné ce nom.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Appelez-la alors une commission de l'impôt ou désignez-la sous le nom que vous voudrez; l'appellation n'a aucun rapport avec les fonctions qu'on lui assignera. Mon honorable ami me donne l'assurance que la politique n'a rien à faire en tout cela. Je le crains fort toutefois, rien au monde ne saurait convaincre mon honorable ami qu'un simple tory ou un progressiste d'avenir soit assez compétent pour que l'un ou l'autre fasse partie de cette commission.

L'hon. M. BUREAU: Voilà qui ne concorde pas avec la réalité des faits quant à mon attitude par le passé. Chaque fois que j'ai eu l'occasion de favoriser un libéral, toutes choses égales d'ailleurs, je l'ai fait et je le ferai encore.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Voilà qui est conforme aux faits et nous le savons parfaitement. Je ne blâme pas le ministre. Les sentiments de circonstance qu'il vient d'exprimer ne traduisaient pas fidèlement le fond de sa pensée. Mais maintenant, il nous dit ce qu'en réalité il compte faire.

L'hon. M. BUREAU: J'ai dit toutes choses égales.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Le libéral aurait toujours la préférence.

L'hon. M. BUREAU: Du tout, je lui donnerais une chance raisonnable.

M. BOYS: Le ministre promet-il de nommer un conservateur sur les trois?

L'hon. M. BUREAU: Je ne puis promettre même cela.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Cela ne suffirait pas. Sur le crédit à voter quelle somme sera consacrée aux appointements et quel sera le chiffre total du crédit?

L'hon. M. BUREAU: Je ne saurais le dire au pied levé. Le traitement du président n'exéderont pas \$10,000 et les appointements des commissaires n'exéderont pas \$7,500. Le crédit total affecté à l'entretien de la commission pour les 8 ou 9 mois qui suivront sa création,—car le mois de juillet sera assez avancé lorsqu'elle entrera en fonctions sans compter que nous pourrions bien être encore ici au mois d'août,—s'élèvera à \$28,000, sous réserve de correction.

M. HOEY: Le Gouvernement a-t-il l'intention de tenir une conférence mixte avec les provinces, cette année, en vue d'examiner le problème des taxes dans son ensemble; et dans l'affirmative, à quelle date se propose-t-on de tenir cette conférence?